

Casernes Connaught (No 2)

Côte de la Citadelle
Québec (Québec)

Le bâtiment no 2 des casernes Connaught a été construit par étapes. Entre 1808 et 1814, l'armée britannique érige deux petits bâtiments de pierre. Durant le premier quart du XIXe siècle, une addition centrale comble l'espace entre ceux-ci et l'ajout d'un étage vient unifier le tout. Le bâtiment no 2 appartient au ministère de la Défense nationale et est utilisé comme espace à bureaux. Voir le rapport 88-1 62 du BEEFP.

Raisons de la désignation

Le bâtiment no 2 des casernes Connaught a été désigné «reconnu» pour son importance historique et pour ses qualités environnementales.

Les casernes Connaught témoignent de l'importance stratégique de Québec dans le système de défense de la colonie sous le Régime britannique. Au tournant du XIXe siècle, la dégradation de la situation politico-militaire incite les autorités à accroître les effectifs de Québec. La construction des casernes vient combler un besoin pressant: celui de locaux adéquats pour loger les troupes. Les locaux d'origine du bâtiment 2 servent alors de cuisine et de poste de garde. Au XXe siècle, ces bâtiments sont intégrés en un seul édifice de deux étages qui sert à des fins administratives.

L'impact de l'augmentation du nombre de militaires, qui entraîne la construction de plusieurs édifices leur étant réservés, est majeur sur le tissu urbain ainsi que sur la vie économique, administrative et sociale de la ville. Les militaires consomment produits et services et collaborent aux services municipaux parfois déficients. Par contre, leur présence favorise l'apparition de tavernes et de lieux de prostitution, au détriment de la paix du quartier.

Le bâtiment no 2 qui se dresse maintenant à l'entrée de la gorge du bastion Saint-Louis, cet ancien système défensif de la ville de Québec, forme une composante importante du paysage militaire de la Haute-Ville de Québec. Situé à proximité de la porte Saint-Louis, du Cercle de la garnison et à l'entrée de la côte qui mène à la Citadelle, le bâtiment no 2 jouit d'une excellente visibilité. L'ensemble Connaught fait maintenant partie de l'arrondissement historique du Vieux-Québec, créé en 1963 et déclaré «site du patrimoine mondial» par l'UNESCO en 1985.

Casernes Connaught (No 2)

Côte de la Citadelle
Québec (Québec)

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale du bâtiment no 2 repose sur son plan masse, sur le choix des matériaux, sur ses détails architecturaux et sur son excellente intégration au milieu urbain qui l'entoure.

Cet édifice de deux étages se présente comme un corps principal rectangulaire auquel est accolé, sur son côté nord, un bâtiment de forme plus compacte. Le traitement de l'enveloppe extérieure et la forme des toitures diffèrent d'un bloc à l'autre, accentuant la perception de deux édifices juxtaposés.

Le traitement extérieur du rez-de-chaussée du bloc principal, en pierre calcaire équarrie, contraste avec le stuc blanc utilisé à l'étage; l'élévation arrière est, quant à elle, entièrement finie en stuc. Cette section du bâtiment no 2 est coiffée d'une toiture à deux versants recouverte de feuilles de cuivre «à baguettes». En ce qui concerne l'autre partie de l'édifice, ses murs de pierre calcaire permettent de distinguer diverses étapes de construction. Sa toiture est à deux versants et possède une croupe du côté nord. Tout comme dans le cas des casernes situées à l'arrière, les matériaux expriment l'histoire du bâtiment et ce parti devrait être maintenu. La réparation des toits et des souches de cheminées devrait se faire suivant les techniques traditionnelles connues.

La façade principale est harmonieuse avec son portail d'entrée, ses lucarnes, et ses grandes fenêtres à petits carreaux. L'élévation qui donne sur la cour a un caractère plus fonctionnel, n'offrant d'autres fantaisies que les fenêtres à petits carreaux et les auvents à fronton d'inspiration classique qui marquent les entrées. Ces détails architecturaux mériteraient d'être préservés. Toutefois, comme les fenêtres sont de facture récente et que les carreaux ne semblent pas respecter la dimension des anciens, il conviendrait de revenir au modèle d'origine advenant la possibilité de les remplacer. Aussi, il serait intéressant de chercher une solution plus compatible que de simples poteaux de métal pour supporter l'auvent du porche principal.

Les murs de maçonnerie du bâtiment no 2 portent plusieurs traces de réparations et de modifications des ouvertures. Afin d'éviter que ces interventions produisent un effet de rapiéçage, il conviendrait d'appareiller les pierres de remplacement et les nouveaux joints à la facture des anciens murs. Les éléments de bois devraient être constamment protégés par un enduit protecteur et l'intégrité du crépi devrait être vérifiée régulièrement.

Casernes Connaught (No 2)

Côte de la Citadelle
Québec (Québec)

À l'intérieur, seules les embrasures des fenêtres et les ouvertures percées dans les murs de refend pour permettre la circulation horizontale témoignent des temps anciens. Car les locaux ont été réaménagés selon les besoins modernes, faisant disparaître l'organisation spatiale d'origine et camouflant ou éliminant les finis anciens. Un dégarnissage soigné permettrait sans doute de retrouver des détails intéressants et de redonner à l'édifice son caractère d'époque, si toutefois cette opération était compatible avec la viabilité du bâtiment.

Si ce n'était des canons installés dans l'espace gazonné, en façade, on pourrait prendre ce bâtiment militaire pour une résidence bourgeoise du siècle dernier. Il serait souhaitable que cet aménagement demeure ainsi, il s'intègre très bien au cadre urbain environnant. L'utilisation de la cour intérieure comme aire de stationnement répond à des besoins actuels. Toutefois, on pourrait créer une zone tampon entre le mur de l'édifice et l'asphalte afin de permettre une meilleure lecture de celui-ci.

1997.02.28

Pour plus d'information, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*.
